

“Partageant cette opinion, je dois considérer si je puis accepter l’offre d’une commission royale faite par le gouvernement aux personnes formant le comité pour s’enquérir des accusations portées par M. *Huntington*.

“Je crois que le gouvernement établirait un fâcheux précédent en émanant une commission d’enquête sur des accusations dirigées contre lui; car les commissaires se trouveraient alors soumis à la direction et au contrôle de l’accusé.

“Je crois que l’acceptation d’une semblable commission froisserait l’opinion clairement manifestée par la chambre à sa dernière session, qu’elle préjudicierait à l’enquête qu’elle a ordonnée elle-même, et porterait atteinte à l’exercice complet et efficace d’une de ses plus anciennes et plus importantes prérogatives.

“La chambre ne peut pas permettre à la couronne ni à qui que ce soit de s’interposer entre elle et la grande enquête qu’elle a ordonnée. A part ceci et d’autres difficultés encore, vous avez vous-même élevé une barrière qui m’empêche d’accepter votre offre.

“Pendant mon absence de la chambre des communes, à la dernière session, vous avez dit que j’avais eu tort de ne pas refuser de faire partie du comité, charge qui m’avait été imposée par la chambre; que les hommes d’Etat anglais dans ma position—ce en quoi, cependant, vous vous êtes mépris,—n’auraient pas agi comme moi, et que mes discours pendant la session montraient que votre gouvernement ne pouvait pas s’attendre à de la justice de ma part dans l’enquête.

“Je ne condescendrai pas à répondre à ces assertions; je dirai seulement que, quoiqu’en étant venu avec répugnance à la conclusion que je n’étais pas libre de refuser de servir la chambre dont je suis un des membres, je ne pense pas que le respect de moi-même me permette d’accepter une commission offerte par un ministre qui s’est plu à caractériser ainsi ma conduite.

“J’ai envoyé une copie de cette lettre à l’hon. M. *Cameron* pour son information, comme président du comité.

“J’ai l’honneur, etc.,

“EDWARD BLAKE.

“Au très-hon. Sir *John A. Macdonald*.”

Il n’entre pas dans mon intention de critiquer la ligne de conduite adoptée par ces messieurs. Comme membres de la chambre des communes, ils peuvent avoir apprécié d’une manière plus sage que je n’aurais pu le faire, leurs devoirs parlementaires, mais j’ai confiance que Votre Seigneurie ne considérera pas que j’ai mal agi en m’efforçant de faire marcher l’enquête par ce que je considérais un moyen opportun.

Le comité n’ayant pas le droit d’assermenter ses témoins, M. *Dorion* proposa, secondé par M. *Blake*, de se contenter d’une preuve non assermentée. Mais la majorité, considérant qu’elle n’avait pas le droit de s’écarter des instructions expresses de la chambre sur ce point, résolut d’ajourner jusqu’au 13 août.

Cette détermination fut prise le 3 de juillet. Le jour suivant, le *Montreal Herald* publiait une série de lettres et de télégrammes adressés par Sir *Hugh Allan* à un M. *McMullen* et à un M. *Smith*, de Chicago, et à une certaine personne inconnue des Etats Unis, relativement au chemin de fer Canadien du Pacifique. Le surlendemain, un long exposé du même sujet, sous forme d’affidavit, fut publié par Sir *Hugh Allan* dans un autre journal. J’ai eu déjà l’honneur d’envoyer à Votre Seigneurie ces deux No. 3 et No. 4. documents, mais je crois qu’il est bon de les annexer à cette dépêche pour faciliter la consultation. Il n’est pas nécessaire pour l’objet que j’ai en vue aujourd’hui d’analyser ou de mettre en contraste les assertions contradictoires visibles dans ces documents. Il suffira de remarquer que non-seulement Sir *Hugh Allan* admet sous serment que le langage de ses lettres est inexact, mais il nie aussi de la manière la plus